



PROJET DE PLAN D'ACTION ~CONSULTATION JUIN 2023

Version 5 – 05/06/2023



Axe 1

Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche « One Health » (une seule santé)

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Présentation de l'axe 1)

Ce 1^{er} axe porte une ambition commune d'ancrer l'approche « One health » dans le périmètre des politiques publiques liées au PRSE et dans le déploiement d'actions opérationnelles dans les territoires.

Les interactions entre la santé humaine, la santé animale et la biodiversité sont nombreuses, tant en termes d'émergences de risques (zoonoses, contamination des milieux ...) que de bénéfices réciproques. Porter l'approche « one health », c'est reconnaître les liens d'interdépendance entre tous les êtres vivants et porter une vision systémique de ces interactions pour qu'elle irrigue l'action régionale,

Nous aurons besoin de trouver des espaces d'acculturation et d'apprentissage pour construire ensemble ce nouvel itinéraire, besoin d'identifier des sujets prioritaires à expertiser avec l'exigence « one health », besoin d'expérimenter et d'organiser de nouvelles ressources pour accompagner les transformations nécessaires.

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Priorité 1) Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement dans un contexte de changement climatique

➤ Objectif 1) Améliorer la coopération des acteurs en faveur du "One Health" (Une seule santé)

Présentation de l'objectif

Le PRSE4 se donne pour ambition de faire du « One Health » une nouvelle discipline de l'action publique à travers laquelle les acteurs issus de la santé humaine, de la santé animale et de la santé des écosystèmes partagent mieux leurs connaissances, posent ensemble les diagnostics et définissent ensemble les solutions.

Visant notamment à renforcer l'interconnaissance et l'interaction entre les différents acteurs, l'approche « One Health » mobilise une diversité d'acteurs œuvrant au profit de la santé humaine, animale, et des écosystèmes. De formations variées, agissant dans des réseaux différents, les acteurs de la communauté investissent les domaines de la santé de manières diverses. Leur coopération s'appuie sur la nécessité d'une bonne connaissance mutuelle et d'objets de travail partagés pour développer des transversalités entre les actions et pour faire converger la promotion des facteurs de santé et la réduction des risques.

Exemple d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Création d'une instance intersectorielle pour initier une culture commune sur « One Health »
- Formations communes
- Conférences

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Priorité 1) Développer l'interconnaissance des acteurs de la santé humaine, animale, végétale et de l'environnement dans un contexte de changement climatique

➤ Objectif 2) Accompagner la mise en œuvre des démarches « One Health » dans les territoires

Présentation de l'objectif

De plus en plus de chercheurs mettent en perspective les liens entre l'apparition et la propagation accrue de certaines maladies et l'érosion de la biodiversité, ainsi que l'accentuation du phénomène sous l'effet du changement climatique.

Les acteurs bretons peuvent contribuer au développement économique et social de leur territoire, tout en préservant la santé de l'homme, de l'animal et des écosystèmes. Par exemple, la richesse des Parcs naturels régionaux réside dans la transversalité dont ils font preuve, en intégrant les enjeux de biodiversité à leurs projets de territoire et s'avèrent être des territoires d'expérimentation, souvent précurseurs des dynamiques sociétales.

Le PRSE4 veut contribuer à l'intégration de l'approche « One Health » dans les démarches portées par les territoires et valoriser les projets existants (PNR, réserves naturelles, autres territoires) pour qu'ils l'incarnent concrètement.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Accompagner le Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan dans son projet « Mon Parc, ma Santé »
- Accompagnement des territoires et collectivités souhaitant s'engager dans un projet fondé sur l'approche « One health »
- Elaboration d'outils opérationnels à destination des porteurs de projets

5

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Priorité 2) Préserver la ressource en eau

➤ Objectif 3) Réduire la pression quantitative sur la ressource en eau

Présentation de l'objectif

Dans l'enquête baromètre santé-environnement 2020, le changement climatique est une préoccupation majeure des bretons qui a notamment pour conséquences une raréfaction de la ressource en eau, une dégradation de sa qualité et un accès rendu plus complexe, impactant de fait l'homme, la faune sauvage et la biodiversité.

Pour préserver la ressource en eau, et face à la sécheresse 2022 qui a marqué les esprits et accéléré les prises de conscience, l'ensemble des acteurs de l'eau se mobilise. Ainsi, un plan eau communiqué par le gouvernement en mars 2023, un plan de résilience validé en avril 2023 par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et un plan breton de résilience sur l'eau coconstruit au sein de l'Assemblée bretonne de l'eau ont été établis pour coordonner les réponses. Ces plans complémentaires et articulés entre eux doivent permettre à la Bretagne de mieux anticiper et gérer les situations de crise qui sont appelées à se généraliser, à travers des actions concrètes, qu'elles soient réglementaires, financières ou incitatives.

Le PRSE4 suivra avec attention la mise en œuvre opérationnelle de ces plans sur le territoire breton et vise, par soucis de bonne articulation et complémentarité, à accompagner les services instructeurs et porteurs de projets dans la mise en œuvre des projets d'usage d'eau non conventionnelle, permise par le nouveau contexte réglementaire, notamment en vue de faciliter la prise en compte des enjeux en matière de santé-environnement et la garantie de la sécurité sanitaire des usages.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Animation de partage d'expériences entre services sur les modalités d'instruction des projets d'usage d'eau non conventionnelle
- Elaboration d'outils (guide ...) à l'attention des porteurs de projets
- Accompagnement des Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) à la mise en œuvre des
- Plans de gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Priorité 2) Préserver la ressource en eau

➤ Objectif 4) Améliorer la qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine

Présentation de l'objectif

Chaque année, des millions de mètres cubes d'eau brute issus des milieux naturels de la région servent à produire de l'eau potable et répondent aux besoins des activités économiques. L'eau brute est celle présente dans les milieux naturels, en surface (rivières, plans d'eau) ou dans le sous-sol. La part de l'eau superficielle est prépondérante mais, selon les usages, la contribution de l'eau souterraine peut devenir importante. Sur près de 700 points d'eau brute en Bretagne (cours d'eau, plans d'eau, nappes), une cinquantaine de captages jugés stratégiques dans le cadre du SDAGE pour l'alimentation des populations présente une qualité d'eau dégradée par les nitrates et/ou les produits phytosanitaires.

Des efforts restent à mener pour améliorer la qualité des eaux brutes et des bassins versants, en cohérence avec les plans et programmes qui y contribuent, et notamment la déclinaison régionale du plan Eau, la feuille de route Ecophyto et la stratégie régionale « captages prioritaires » pour accélérer la mobilisation des acteurs et l'atteinte des résultats.

Le PRSE4 vise à accompagner l'amélioration des pratiques contribuant à une meilleure qualité d'eau.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Définition d'une nouvelle stratégie sur les captages sensibles en lien avec l'évolution des textes réglementaires
- Accompagnement des Personnes Responsables de la Production et de la Distribution de l'Eau (PRPDE) à la mise en œuvre des Plans de gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE)
- Appels à projets sur l'eau (volet qualitatif et quantitatif) à l'attention des établissements d'enseignement agricole pour favoriser une approche de formation à travers la mise en place d'actions concrètes

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Priorité 3) Améliorer la qualité de l'air extérieur

➤ Objectif 5) Sensibiliser sur les risques encourus par les expositions aux particules nocives

Présentation de l'objectif

Selon l'OMS, la pollution de l'air est le principal risque environnemental pour la santé dans le monde. En France, Santé Publique France estime que chaque année, près de 40 000 décès seraient attribuables à une exposition des personnes âgées de 30 ans et plus aux particules fines (PM_{2,5}). Toutefois, le baromètre santé-environnement 2020 montre que seuls 4 bretons sur 10 identifient un risque élevé à très élevé pour la santé et 1 personne interrogée sur 5 ne connaît pas les recommandations pour se protéger contre la pollution de l'air.

En Bretagne, le secteur résidentiel présente un poids important dans les émissions régionales de particules PM_{2,5}, en raison notamment d'une utilisation importante du chauffage au bois, suivi par l'agriculture et le transport routier. Ces particules, plus fines que les PM₁₀, pénètrent davantage dans les bronches et ont un impact accru sur la mortalité et la morbidité cardio-respiratoire. L'exposition régulière à un air chargé en particules fines (pollution « de fond ») présente un plus grand impact sanitaire que les pics de pollution.

L'exposition de la population aux pollens constitue également un enjeu de santé publique, compte tenu du nombre important de personnes concernées par des réactions allergiques, essentiellement des pathologies respiratoires. Toute la population est exposée, dans les différentes circonstances de sa vie.

Face à ces constat, en articulation avec le Plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA), le PRSE4 vise à préserver la santé des bretons en améliorant la connaissance des différentes pollutions de l'air par les particules nocives.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Accompagnement des collectivités volontaires et d'actions citoyennes de mesure de la qualité de l'air (Continuité actions PRSE3)
- Observation, développement de réseaux de mesures,
- Mise à disposition d'outil (guides, informations,...) pour inciter les bretons à changer certains de leurs comportements.
- Valorisation des résultats des études et retour d'expériences en termes de limitation des émissions et de mesures de protection à prendre

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Priorité 3) Améliorer la qualité de l'air extérieur

➤ Objectif 6) Réduire les expositions aux particules nocives

Présentation de l'objectif

La pollution de l'air reste le premier déterminant environnemental de la santé en France en termes d'impact en santé publique, et elle « nuit aux ressources biologiques et aux écosystèmes, influe sur les changements climatiques, détériore les biens matériels, provoque des nuisances olfactives » (loi sur l'air de 1996).

Par exemple, l'ammoniac est un précurseur de particules fines qui présentent un enjeu sanitaire important et contribuent aux cancers et maladies cardio-vasculaires.

Il est principalement émis par le secteur de l'agriculture (rejets organiques de l'élevage, utilisation d'engrais azotés...). La Bretagne contribue ainsi à hauteur de 17% des émissions d'ammoniac au niveau national.

Le PRSE4 vise à préserver la santé des bretons en réduisant les expositions aux pollutions, notamment en ce qui concerne l'ammoniac.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Évaluation, suivi et caractérisation des sources de pollution de l'air en ammoniac (étude Air Breizh)
- Accompagnement et valorisation des projets visant à réduire les émissions d'ammoniac dans l'air ambiant, notamment le projet Life ABAA

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Priorité 4) Sensibiliser à l'impact des pesticides sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

➤ Objectif 7) Améliorer et diffuser la connaissance sur les effets des produits phytosanitaires, en termes de santé et d'environnement

Présentation de l'objectif

D'après le baromètre santé environnement 2020, les pesticides sont le premier risque pour la santé identifié par les bretons. Malgré les mesures réglementaires et incitatives prises depuis de nombreuses années, visant à réduire et améliorer l'usage des produits phytosanitaires, notamment au travers du plan Ecophyto, la présence généralisée de résidus de pesticides dans l'air, le sol et l'eau, est constatée en Bretagne. Certaines substances persistent et leurs impacts sur la santé et l'environnement sont connus.

En articulation avec le plan Ecophyto 2+, le PRSE4 vise à :

- améliorer et renforcer les connaissances sur l'effet des produits phytosanitaires
- porter auprès du grand public et des professionnels les connaissances existantes et actions mises en œuvre pour réduire l'usage des pesticides

Exemple d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Capitalisation des connaissances relatives aux impacts des pesticides sur la santé
- Valorisation des connaissances acquises et des actions menées dans le cadre du plan Ecophyto2+ auprès des publics non spécialistes

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Priorité 4) Sensibiliser à l'impact des pesticides sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

➤ Objectif 8) Faciliter le dialogue et la réponse concernant les effets des produits phytosanitaires

Présentation de l'objectif

En tant que préoccupation première des bretons dans une région agricole dans laquelle les pesticides sont encore largement utilisés, ce sujet est sensible dans les relations entre riverains, agriculteurs et collectivités territoriales.

Dans un contexte global de réduction de l'usage des pesticides, les inquiétudes restent vives et parfois sources de tensions locales, voire de conflits. Les collectivités territoriales sont les premiers témoins de ces enjeux et sont mobilisées pour les traiter.

Au cours du PRSE3, une plateforme téléphonique régionale a été créée pour répondre aux interrogations des bretons sur la réglementation et les pratiques liées à l'usage des produits phytosanitaires et veiller à la survenue de problèmes de santé ou d'effets environnementaux indésirables suite à l'exposition à des pesticides. Le dispositif « *Phytoréponse Bretagne* », géré par la FREDON, est financé et piloté par la DRAAF et l'ARS.

Le PRSE4 vise à renforcer le dialogue et la médiation entre les utilisateurs et les riverains, ainsi que la prise en charge des signalements (humains, environnementaux) éventuels remontés;

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Promotion de la plateforme téléphonique *Phytoréponse Bretagne*
- Mise en œuvre des consultations environnementales par le CRPPE (Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales)

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Priorité 5) Améliorer la protection des bretonnes et des bretons face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales

➤ Objectif 9) Renforcer la lutte contre la prolifération des espèces animales et végétales, exotiques et locales, à risque dont les animaux à vecteurs

Présentation de l'objectif

Une espèce exotique envahissante (EEE) dans un territoire est une espèce animale ou végétale exotique, c'est-à-dire non indigène sur ce territoire, dont l'introduction par l'homme, volontaire ou fortuite, y menace les écosystèmes, les habitats ou les espèces indigènes avec des conséquences écologiques, économiques et sanitaires négatives.

En Bretagne, le bilan chiffré des EEE réalisé par l'OEB, en août 2019, précise que sur 645 espèces non indigènes – qu'elles soient introduites accidentellement, intentionnellement ou arrivées naturellement- 67 sont considérées comme invasives avérées et 53 comme invasives potentielles.

Le PRSE4 vise à accompagner le déploiement des mesures nationales en matière d'espèces exotiques envahissantes, notamment énoncées dans le PNSE4, sur le territoire breton.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Recommandations relatives aux enjeux de santé-environnement dans la stratégie régionale sur les espèces exotiques envahissantes en cours d'élaboration
- Développement de campagnes d'information et de formations (collectivités, ...) sur les modalités de lutte et de leur impact
- Soutien aux actions de sensibilisation dans les jardinerie et espaces de vente de végétaux exotiques

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Priorité 5) Améliorer la protection des bretonnes et des bretons face aux risques sanitaires associés aux espèces animales et végétales

➤ Objectif 10) Prévenir le risque de transmission des zoonoses

Présentation de l'objectif

La récente crise de la Covid-19 comme d'autres, telles que l'Influenza aviaire hautement pathogène zoonotique en Asie par exemple, mettent en exergue la nécessité de renforcer la connaissance, la surveillance et la gouvernance relative aux zoonoses impliquant la faune sauvage. A cette fin, des réseaux de surveillance et de lutte sont mis en place au niveau territorial, comme le réseau SAGIR de surveillance continue de la santé de la faune sauvage. La Bretagne, région d'élevage ayant une forte densité animale, bénéficie d'efforts de surveillance accrue.

L'amélioration de la connaissance mutuelle des acteurs engagés sur cette thématique et de leur coopération qu'ils œuvrent dans le champ de la santé animale ou humaine permet de combiner les efforts des acteurs pour prévenir les risques liés aux zoonoses.

Dans cette perspective, le PRSE4 vise notamment à accompagner le déploiement des mesures nationales (action 20 du PNSE) sur le territoire breton en cohérence avec les principes d'action « One Health » (axe 1 objectif 1).

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Mise en réseau des actions de surveillance, des connaissances et des expertises dans le cadre de la nouvelle gouvernance régionale « One Health » en ciblant notamment des maladies d'intérêt régional : tularémie, maladie de Lyme, arboviroses moustique tigre ...
- Dans une approche « One Health » et dans le cadre d'une gouvernance régionale, déployer un plan d'actions visant à prévenir l'adaptation du virus de l'influenza aviaire à l'homme : favoriser la vaccination des professionnels de la filière avicole, mettre en place une surveillance active des personnes exposées à un foyer d'influenza aviaire hautement pathogène en lien avec Santé Publique France, ...
- Renforcer le volet sanitaire des plans de gestion annuels des enclos de chasse et parcs

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Priorité 6) Améliorer la qualité du milieu littoral

➤ Objectif 11) Accompagner la montée en compétence des collectivités dans la qualité des eaux littorales

Présentation de l'objectif

La Bretagne est parcourue par 30 000 km de cours d'eau connectés à des nappes souterraines locales et s'ouvre sur la mer avec 2 730 km de littoral.

Cette spécificité régionale, appréciée par les bretons, habitants et professionnels, comme par les touristes, implique une vigilance particulière sur la qualité des eaux littorales.

En lien avec le plan d'action de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le PRSE4 veut faciliter la caractérisation des pollutions littorales afin de mettre en place des plans d'action adaptés qui permettent d'assurer la sécurité sanitaire des usages du littoral (baignade, pêche à pied, conchyliculture).

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Poursuite de l'étude de Santé Publique France relative aux toxi-infection alimentaires collectives (TIAC) à coquillages
- Accompagnement des collectivités sur l'actualisation des profils des eaux de baignade

Axe 1) Favoriser les interactions positives entre la santé humaine, la santé animale et la santé des écosystèmes dans une approche "One Health" (Une seule santé)



Priorité 6) Améliorer la qualité du milieu littoral

➤ Objectif 12) Limiter l'impact des algues vertes sur la santé humaine et la santé des écosystèmes

Présentation de l'objectif

Depuis leurs premières manifestations sporadiques dans les années 1960, les marées vertes surviennent de manière indésirable dans plusieurs baies bretonnes. Les marées vertes qui affectent le littoral breton correspondent à des proliférations d'algues d'espèce *Ulva*. Elles se développent au printemps et en été sous l'action de la température et d'une combinaison de facteurs physiques naturels. Selon les années, entre 75 et 115 sites sont touchés, et 40 à 50 communes ramassent des algues échouées. Sur les 10 dernières années, ces proliférations se sont peu à peu amplifiées et le volume total ramassé est en moyenne de 50 000 m³.

Parmi les conséquences, il y a notamment la production d'hydrogène sulfuré issu de la dégradation des algues vertes non-ramassées qui constitue une nuisance olfactive et peut générer un risque sanitaire dans le cas d'une exposition forte rapprochée.

En complémentarité avec le Plan Algues Vertes (PLAV) et le Plan régional de santé au travail, le PRSE4 veut accompagner et soutenir les actions prises dans ces plans face aux enjeux de santé et environnement. Le PRSE4 sera également amené à établir des recommandations au regard des enjeux de Santé-environnement, des nouvelles connaissances acquises et des avis émis (dont l'avis du Haut Conseil de Santé Publique de décembre 2021).

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Suivi de la qualité de l'air sur les plages (Capteurs H₂S)
- Sensibilisation au guide des bonnes pratiques professionnelles pour le ramassage des algues vertes
- Accompagnement des procédés innovants de ramassage avant échouages



Axe 2

Développer la prise en compte de la santé-environnement dans les évolutions des territoires bretons

Axe 2) Développer la prise en compte de la santé-environnement dans les évolutions des territoires bretons



Présentation de l'axe 2)

Les impacts des facteurs environnementaux sur la santé préoccupent de plus en plus les citoyens. Selon l'OMS, 25 % des pathologies chroniques sont imputables à des facteurs environnementaux.

Face à ce constat, il faut agir au plus près des citoyens, dans les territoires. Par leur capacité à adapter l'action à la diversité des situations locales, les collectivités jouent un rôle essentiel pour agir sur l'environnement de leur territoire afin d'améliorer la santé des citoyens. Elles peuvent utiliser pour cela leurs compétences dans les domaines de l'urbanisme, des déplacements, de la végétalisation et renaturation des espaces...

Le PRSE 4 entend apporter un appui à la mobilisation des acteurs locaux qui veulent porter des actions pour conforter un environnement favorable à la santé.

Par soucis de réduire les inégalités territoriales, environnementales et sociales de santé, le PRSE4 portera une vigilance particulière à ce que les actions mises en œuvre portent globalement sur l'ensemble des territoires bretons et, au travers de l'appui apporté, aura un soucis d'équité.

Axe 2) Développer la prise en compte de la santé-environnement dans les évolutions des territoires bretons



Priorité 7) Améliorer la prise en compte de la santé-environnement par les EPCI bretons

➤ Objectif 13) Favoriser pour tous les EPCI bretons la réalisation d'un diagnostic santé-environnement et d'un plan d'action opérationnel en s'appuyant notamment sur les contrats locaux de santé

Présentation de l'objectif

Après l'édition, dans le cadre du PRSE3 Bretagne, d'un guide méthodologique pour aider à la réalisation de diagnostics locaux santé environnement, l'évaluation du PRSE3 comportait une recommandation visant à définir un corpus d'indicateurs clés d'un diagnostic territorial en santé-environnement facilement accessibles quel que soit l'échelon territorial, et leur promotion sur les territoires. Il était également proposé de dégager les modalités d'actions à poursuivre et d'intensifier, d'une part, la conduite de diagnostics locaux en matière de santé environnement ainsi que toutes les actions qui contribuent à objectiver la situation des territoires en termes de qualité de l'air, de l'eau, etc. (campagne de mesure, webinaires de prévention, etc.) et d'autre part de manière complémentaire, la constitution d'outils et de démarches méthodologiques « clé en main » pour faciliter la mise en place d'actions concrètes sur le terrain.

Afin que les élus et agents des collectivités territoriales bretonnes montent en compétences sur la prise de décision en santé-environnement, la première étape consiste à faciliter leur accès à l'utilisation des données d'observation locale en santé-environnement, afin qu'ils construisent le diagnostic santé-environnement de leur territoire pour engager des actions prioritaires.

Le PRSE4 vise à accompagner les EPCI bretons et leur apporter les outils (ingénierie, méthode, données, ...) qui leur permettent de se doter d'un plan d'action opérationnel axé sur la santé-environnement.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Déploiement d'un outil d'aide à la décision pour caractériser et lutter contre les inégalités de santé dans les territoires bretons (suite de l'étude ALADINS)
- Accompagnement technique et financier de la rédaction de diagnostics santé-environnement (CLS, ...)
- Actualisation et promotion du guide de diagnostic local en santé-environnement et du guide d'intégration des enjeux santé-environnement dans les politiques locales.
- Constitution d'une boîte à outils pour les Contrats locaux de santé (CLS) intégrant un volet Santé -Environnement.

Axe 2) Développer la prise en compte de la santé-environnement dans les évolutions des territoires bretons



Priorité 7) Améliorer la prise en compte de la santé-environnement par les EPCI bretons

➤ Objectif 14) Favoriser la mise en réseau des collectivités sur la santé-environnement

Présentation de l'objectif

La concrétisation de la construction d'un environnement plus favorable à la santé passe par la mise en œuvre de projets portés localement. Cette mise en œuvre est facilitée et enrichie par le partage d'expériences des collectivités locales en matière de santé-environnement.

Le PRSE4 souhaite ainsi renforcer l'interconnaissance des acteurs et des actions portées et capitaliser les connaissances et expériences acquises sur les territoires

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Valorisation à l'échelle régionale de la plateforme "Territoire engagé pour un environnement, une santé" portée par le CEREMA dans le cadre du PNSE4
- Développement d'un outil qui permet de faire connaître les actions menées dans le cadre du PRSE4
- Organisation d'un évènement annuel réunissant les acteurs de la communauté régionale santé-environnement.\$

Axe 2) Développer la prise en compte de la santé-environnement dans les évolutions des territoires bretons



Priorité 8) Améliorer la prise en compte de la santé-environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités

➤ Objectif 15) Renforcer les capacités des collectivités et des professionnels de l'aménagement à prendre en compte la santé-environnement dans l'urbanisme

Présentation de l'objectif

Un certain nombre de leviers en santé-environnement sont à la main des collectivités, au titre de leurs compétences en aménagement du territoire, en matière d'urbanisme, de mobilité, de végétalisation des espaces... La capacité des élus à décider d'actionner ces leviers, et la capacité opérationnelle des agents, reposent pour partie sur la sensibilisation, la formation et l'information préalables sur la manière dont les enjeux de santé-environnement peuvent être pris en compte dans les démarches d'urbanisme, et l'accompagnements techniques le cas échéant. Le PRSE4 ambitionne d'accompagner les collectivités, les urbanistes et les aménageurs pour qu'ils puissent intégrer les enjeux santé environnement dans leurs stratégies et programmes d'aménagement et d'urbanisme.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Sensibilisation et développement des connaissances et compétences des élus et agents en matière de Santé-environnement
- Appui méthodologique à l'expérimentation par des communes volontaires qui souhaitent intégrer les enjeux Santé-environnement dans leur stratégies et programmes d'aménagement et d'urbanisme
- Promotion de bonnes pratiques et partage d'informations entre les collectivités sur la prise en compte des enjeux Santé-environnement dans la rédaction des documents de planification de l'aménagement du territoire

Axe 2) Développer la prise en compte de la santé-environnement dans les évolutions des territoires bretons



Priorité 8) Améliorer la prise en compte de la santé-environnement dans l'aménagement du territoire, l'urbanisme et les mobilités

➤ Objectif 16) Promouvoir des mobilités favorables à l'environnement et à la santé dans tous les territoires

Présentation de l'objectif

Le secteur des transports est une source majeure d'émissions de polluants (dioxyde d'azote, particules, bruit...) dont l'essentiel peut être imputé au trafic routier. L'objectif de développement de modes de transports moins polluants passe par un recours accru aux transports alternatifs à la voiture individuelle, notamment pour les trajets domicile-travail.

En Bretagne, deux-tiers des actifs résident dans une commune et exercent leur emploi dans une autre ; la mobilité domicile-travail s'est ainsi inscrite au cœur de la structuration des réseaux de transport et des stratégies résidentielles des ménages. L'utilisation d'un véhicule pour se rendre au travail est plus répandue en Bretagne que sur le reste du territoire national (81,2 % contre 70,4 %) et prédomine largement malgré l'évolution des connaissances sur les émissions de polluants et les nuisances associées.

La promotion des mobilités douces est déjà inscrite et progressivement renforcée dans des mesures législatives, portée dans divers plans et objet d'initiatives locales multiples, notamment du réseau associatif. Bretagne mobilité est un dispositif d'appui ouvert à tous les acteurs de la mobilité mis en place en 2019 dans le cadre du programme France Mobilités pour accompagner l'innovation dans les territoires « peu denses » : territoires ruraux, villes petites et moyennes, espaces périurbains des agglomérations.

En bonne articulation avec ces actions, le PRSE4 entend contribuer à la promotion des mobilités douces et accompagner les démarches locales qui y sont favorables.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Valorisation du plan vélo 2023-2027, du plan covoiturage du quotidien et de Bretagne Mobilité
- Soutien des démarches d'éducation au vélo par les collectivités et le réseau associatif
- Accompagnement des collectivités et entreprises élaborant un plan de mobilité douce pour mieux prendre en compte les enjeux de Santé-environnement

Axe 2) Développer la prise en compte de la santé-environnement dans les évolutions des territoires bretons



Priorité 9) Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé

➤ Objectif 17) Développer les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature

Présentation de l'objectif

Au-delà d'une approche par les risques, la santé-environnement repose également sur une approche par les bienfaits de la nature sur la santé humaine, physique et psychique. Cette approche revêt un intérêt particulier en Bretagne, en raison notamment de la qualité et la diversité des zones naturelles (forêt, littoral...).

Des actions d'éducation à l'environnement et au développement durable existent depuis longtemps en Bretagne, sur la base d'initiatives locales mais aussi de façon plus collective au sein du Réseau d'Éducation à l'Environnement en Bretagne (REEB)

De manière complémentaire, le PRSE4 vise à conforter les actions d'éducation et de promotion de la santé favorisant le lien à la nature.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Définition d'un programme de sensibilisation (en lien avec le Réseau d'Education à l'Environnement en Bretagne - REEB)
- Valorisation du dispositif des aires éducatives, animé par l'Agence Bretonne de la Biodiversité (ABB) pour le Groupe des aides éducatives en Bretagne (GRAEB)
- Poursuite des appels à projets conjoint DREAL-Rectorat « éduquer à et dans la nature ».
- Sensibilisation des enseignants, chefs d'établissements, élus, professionnels de santé ...

Axe 2) Développer la prise en compte de la santé-environnement dans les évolutions des territoires bretons



Priorité 9) Faire connaître et promouvoir l'impact positif de la nature sur la santé

➤ Objectif 18) Accompagner les actions de renaturation des villes en veillant à prendre en compte l'ensemble des enjeux en matière de santé-environnement

Présentation de l'objectif

Les zones particulièrement concernées par l'absence de nature, c'est-à-dire les zones urbaines, densément construites ou imperméabilisées (agglomérations, zones d'activités et même cœurs de villages), sont parmi les plus vulnérables face aux effets du changement climatique, que ce soit à l'occasion d'épisodes de canicules, sécheresse ou a contrario de pluies intenses génératrices d'inondations.

Un enjeu d'adaptation des villes au changement climatique réside dans la réintégration de la nature dans l'espace urbain. Les espaces végétalisés contribuent à résorber les pollutions et inondations, concourent à la reconquête du bon état des masses d'eau, participent au maintien d'îlots de fraîcheur et favorisent le développement de la biodiversité.

Cette renaturation est déjà portée dans les politiques publiques, notamment grâce au fonds verts ; cette opportunité de développement étant bien identifiée par les élus. Toutefois, la méconnaissance des enjeux de Santé-environnement et la complexité des écosystèmes naturels et des interactions entre l'homme et la nature invitent à élaborer des projets de renaturation qui intègre l'ensemble des composantes.

Le PRSE4 vise à définir les bonnes pratiques en matière de renaturation afin d'éviter les écueils et les impacts indésirables sur la santé et l'environnement et souhaite valoriser les projets exemplaires afin de créer un effet d'entraînement.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, le PRSE4 déploiera des actions telles que le recueil des expériences et bonnes pratiques de renaturation des villes.



Axe 3

**Favoriser des pratiques
professionnelles et des
modes de vie
favorables à la santé**

Axe 3) Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé



Présentation de l'axe 3)

La qualité de l'air intérieur des bâtiments a un effet démontré sur la santé et le bien-être, de la nuisance olfactive à des pathologies aiguës ou chroniques (asthme, cancer...). Si les émissions extérieures ont bien sûr une influence sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments, les activités humaines (ménage, cuisine, etc.), les matériaux de construction, le mobilier, les produits de décoration, et les agents biologiques peuvent également émettre des polluants toxiques volatiles. Ainsi, ces nombreux polluants présents dans nos environnements intérieurs sont susceptibles de présenter des effets sur notre santé.

Par ailleurs, du fait de son sous-sol granitique, la Bretagne est particulièrement concernée par le radon comme polluant de l'air intérieur ; 82% de la population bretonne réside dans une zone à potentiel radon significatif. En Bretagne 200 décès par an par cancer du poumon sont estimés être attribués à une exposition domestique au radon.

Si au niveau national, il a été fait le choix de ne pas intégrer l'alimentation au PNSE par souci de bonne articulation avec le Programme national pour l'alimentation, localement l'alimentation a une place évidente au sein du PRSE4 du fait qu'il s'agisse d'un déterminant de santé. Le PRSE4 promeut l'alimentation durable, au sens de l'ensemble des pratiques alimentaires qui visent à nourrir les êtres humains en qualité et en quantité suffisante, aujourd'hui et demain, dans le respect de l'environnement, en étant accessible économiquement et rémunératrice sur l'ensemble de la chaîne alimentaire.

La réduction des expositions environnementales affectant la santé humaine et celle des écosystèmes est une priorité, au regard du nombre croissant de pathologies liées à la dégradation de l'environnement et de la biodiversité.

Axe 3) Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé



Priorité 10) Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé

➤ Objectif 19) Améliorer la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments

Présentation de l'objectif

La qualité sanitaire des bâtiments, autrement dit la capacité des bâtiments à ne pas représenter un risque pour la santé des occupants, est un déterminant de la santé encore mal maîtrisé par les professionnels du bâtiment et les décideurs publics en charge des marchés de construction.

Le PRSE4 vise à accompagner et sensibiliser les professionnels du bâtiment et les gestionnaires d'ERP aux enjeux de santé-environnement dans la construction et la gestion des bâtiments

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Faire connaître auprès des décideurs et gestionnaires d'ERP la réglementation sur la surveillance de la qualité de l'air intérieur et promouvoir les guides d'accompagnements associés
- Accompagner l'évolution des pratiques d'achats de matériaux de construction et de prestation d'entretien et de maintenance
- Mener à l'échelle des territoires des campagnes de sensibilisation des professionnels (collectivités, du bâtiments, gestionnaires d'ERP, professionnels de santé) et du grand public aux enjeux qualité de l'air intérieur/Radon/Tabac
- Inciter à la réalisation de campagnes de mesures du radon dans l'habitat sur le territoire, analyse et diffusion des données collectées
- Former à la prise en compte du risque radon les professionnels du bâtiment, de la rénovation énergétique et les collectivités (réseau Batilab, campus des filières du bâtiment durable)
- Organiser des actions de communication pour faire connaître le risque radon et les façons de prévenir ce risque, en s'associant à d'autres événements (semaine de la qualité de l'air, journée européenne du radon, mois sans tabac,...)

Axe 3) Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé



Priorité 10) Promouvoir des environnements intérieurs favorables à la santé

➤ Objectif 20) Sensibiliser la population sur la qualité de l'air intérieur et améliorer sa capacité à agir

Présentation de l'objectif

Le Baromètre santé-environnement met en évidence qu'en 2022 comme en 2014, la moitié de la population régionale s'estime mal informée sur les effets de la pollution de l'air intérieur sur la santé, avec une surreprésentation des jeunes (73 % des 18-34 ans). Concernant le radon, 4 bretons sur 10 n'en ont jamais entendu parlé et 8 sur 10 ne se considèrent pas être concernés par ce risque alors que la Bretagne fait pourtant partie des régions françaises les plus exposées à ce gaz radioactif.

Même si de nombreuses sources de pollution de l'air intérieur sont de mieux en mieux identifiées par les bretons : fumée de tabac, moisissures, produits d'entretien, aérosols, cosmétiques... , l'effort d'information et de sensibilisation doit être poursuivi pour qu'une proportion toujours plus importante de la population bretonne modifie ses pratiques en faveur d'une meilleure qualité de l'air intérieur, et se protège au mieux du risque lié au radon.

Dans ce contexte, le PRSE4 vise à sensibiliser le grand public à cette problématique et aux bonnes pratiques à adopter.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Sensibiliser les bretons sur les bonnes pratiques en matière d'amélioration de la qualité de l'air intérieur (mesures citoyennes, ateliers participatifs...) et faire connaître les dispositifs existants (Recosanté,...)
- Faire connaître et valoriser l'activité des Conseillers Médicaux en Environnements Intérieurs (CMEI)

Axe 3) Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé



Priorité 11) Faciliter l'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement

➤ Objectif 21) Améliorer la lisibilité de la politique de l'alimentation en Bretagne

Présentation de l'objectif

Le tableau de bord santé-environnement souligne qu'une alimentation saine et durable passe notamment par le recours à des circuits courts et de proximité et l'encouragement de modes de production plus respectueux de l'environnement, tels que l'agro-écologie et l'agriculture biologique. Ils contribuent à la préservation de la qualité de l'eau, au maintien de la fertilité des sols, au développement de la biodiversité et à la réduction de l'exposition aux substances chimiques (phytosanitaires, antibiotiques, etc.). La loi EGalim a établi un cadre réglementaire pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous. Un des indicateurs de suivi concerne le pourcentage d'approvisionnement en produits de qualité et durables en restauration collective, qui doit atteindre au moins 50 % depuis le 1er janvier 2022, dont au moins 20 % de produits biologiques.

Au 1er décembre 2022, seules 5 % des cantines bretonnes ont atteint les objectifs de la loi EGalim, avec 19 % en moyenne de produits bio dans leurs achats. La part des autres produits durables et de qualité n'est, en revanche, que de 13 % (objectif : au moins 30 %).

L'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement passe par un effort d'articulation fine entre les différents plans, notamment le programme national de l'alimentation et de la nutrition et le projet régional de santé.

Le PRSE4 vise à faciliter la compréhension du qui-fait-quoi en matière d'alimentation et aider les porteurs de projets à s'y retrouver afin de faciliter la mise en œuvre de démarches favorables à une alimentation saine et durable.

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées,

- Renforcement de la gouvernance associée aux politiques publiques de l'alimentation
- Clarification des financements accessibles aux porteurs de projet

Axe 3) Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé



Priorité 11) Faciliter l'accès des bretons à une alimentation bénéfique à leur santé et leur environnement

➤ Objectif 22) Renforcer les comportements alimentaires favorables à la santé et l'environnement

Présentation de l'objectif

Selon le Baromètre santé-environnement, 46% des personnes perçoivent un risque élevé à très élevé pour la santé en lien avec la qualité de l'alimentation. Ce risque varie selon l'âge des personnes interrogées mais la grande majorité cherche à améliorer la qualité des aliments consommés et 81% des personnes se sentent plutôt bien informées des effets sur la santé.

Le PRSE4 vise à renforcer la prise en compte des enjeux de Santé-environnement en matière d'alimentation et sur le long terme

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Développement d'un programme de sensibilisation pluriannuel et progressif sur l'ensemble de la scolarité des bretons
- Sensibilisation des porteurs de Projets alimentaires territoriaux (PAT) à la Santé Environnement
- Renforcement du lien / de l'interconnaissance entre le réseau des contrats locaux de santé (CLS) et le réseau des Projets alimentaires territoriaux (PAT)

Axe 3) Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé



Priorité 12) Impliquer les acteurs du système de santé en santé-environnement

➤ Objectif 23) Soutenir l'appropriation des outils de prévention par les professionnels de santé

Présentation de l'objectif

Les professionnels de santé sont des interlocuteurs de confiance. Leur sensibilisation à la santé environnement est nécessaire pour garantir la bonne information de leurs patients, compte tenu de la masse d'informations disponibles. Aujourd'hui, le champ de la santé-environnement est une thématique transversale partiellement présente dans les référentiels de formation initiale des professionnels de santé. A titre d'exemple, les infirmiers et sages-femmes peuvent bénéficier de formations en santé environnement. En formation continue, la santé-environnement compte pour moins de 1 % des formations labellisées « Développement Professionnel Continu » (DPC).

Le PRSE4 veut :

- Informer et sensibiliser de manière efficace les professionnels de santé sur les actualités et recommandations en matière de santé-environnement pour renforcer leur action en prévention auprès de la population
- Développer et soutenir l'offre de formation visant à faciliter la réalisation d'actions de prévention par les professionnels de santé
- Accompagner, sur le plan méthodologique et financier, les professionnels de santé qui souhaitent porter des projets de santé-environnement

Exemple d'actions

Pour répondre à cet objectif, le PRSE4 soutiendra des actions à poursuivre et à développer :

- Le déploiement du réseau des CMEI (Conseillers médicaux en environnement intérieur) sur la Région
- La diffusion et le déploiement de l'offre de consultation du CRPPE (Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales)
- L'enrichissement de la formation initiale et continue des professionnels de santé avec les enjeux santé environnement

Axe 3) Favoriser des pratiques professionnelles et des modes de vie favorables à la santé



Priorité 12) Impliquer les acteurs du système de santé en santé-environnement

➤ Objectif 24) Accompagner les transitions écologique et énergétique du système de santé (TEES)

Présentation de l'objectif

Le Ségur de la Santé comporte une mesure visant à accélérer la transition écologique à l'hôpital et dans les établissements médico-sociaux. Les différents démarches d'investissements constituent une opportunité pour accompagner et soutenir les structures dans une modernisation tournée vers la transition écologique et l'efficacité énergétique. En tant qu'acteur de santé, et du fait de la diversité de leurs champs d'activités, les établissements sanitaires et médico-sociaux sont des acteurs majeurs de la transition écologique.

Le PRSE4 vise en lien avec la feuille de route sur la planification écologique du système de santé à :

- Développer la sobriété en termes de consommation de ressources naturelles (énergies, eau), l'efficacité des équipements et l'usage des énergies renouvelables pour réduire l'impact carbone de la santé
- Développer la part de produits de qualité et durables dans la restauration collective des établissements, notamment les produits bio
- Réduire l'empreinte environnementale liée aux achats de médicaments et dispositifs médicaux
- Intégrer des critères de santé-environnement dans chaque nouveau marché/consultation (appui sur la dynamique avec les maternités) "

Exemples d'actions

Pour répondre à cet objectif, parmi les actions envisagées :

- Animer le réseau régional des conseillers en TEES avec les établissements
- Intégrer des critères de TEES et de participation citoyenne dans les cahiers des charges et l'instruction des projets financés par l'ARS
- Mettre en place un tableau de bord breton de la TEES, s'appuyant notamment sur les outils existants et leur promotion
- S'appuyer sur les dispositifs de contractualisation pour encourager les structures à intégrer des critères
- de 'Valeur environnementale' dans les achats de produits de santé



PRSE⁴ BRETAGNE

4^e Plan Régional Santé
Environnement 2023-2027

